



TICKET RESTAURANT®

GUIDE DE MISE EN PLACE
DU TICKET RESTAURANT®

SOMMAIRE

- 1. LA LÉGISLATION DU TITRE REPAS AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG 3**
- 2. LES MODALITÉS FINANCIÈRES 4-5**
 - 2.1. Simulation fiscale
 - 2.2. Frais de prestations
- 3. UNE GESTION SIMPLE ET RAPIDE POUR L'ENTREPRISE 6-7**
 - 3.1. La mise en place
 - 3.2. Les commandes
 - 3.3. La livraison
 - 3.4. Le suivi de votre commande
 - 3.5. La facturation et le paiement
- 4. VOS CONTACTS 8**

1. LA LÉGISLATION DU TITRE-REPAS AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1986 (complétée par le règlement grand-ducal du 29 décembre 1986), tout employeur peut mettre à disposition de ses salariés des chèques repas pour financer leur déjeuner.

La participation effective de **l'employeur** est déductible à titre de charge et n'est pas soumise aux charges sociales patronales.

La participation effective **du collaborateur** n'est ni imposable, ni soumise aux charges sociales salariales.

Ce statut s'applique sous les conditions suivantes :

- Les titres Ticket Restaurant® peuvent être octroyés uniquement en l'absence de cantine d'entreprise dans l'établissement où travaille le collaborateur, sauf si ce restaurant n'est pas accessible à tous.
- Le nombre de titres Ticket Restaurant® octroyé est limité au nombre de jours effectivement prestés. Toutefois, il est possible d'octroyer un nombre forfaitaire par personne et par mois de 18 tickets pendant 12 mois ou de 20 tickets pendant 11 mois.
- L'exemption fiscale pour l'employeur est accordée pour le montant compris entre la valeur moyenne d'un repas – actuellement 2,80€ (fixé par la loi) – et le triple de cette valeur – 8,40€ – soit un montant exonéré maximum de 5,60€ par ticket.
- L'employeur doit procéder périodiquement au décompte des titres Ticket Restaurant®, pour les annexer au compte des salaires.
- Les titres Ticket Restaurant® doivent, en dehors de la désignation de l'employeur émetteur, de leur valeur et de leur objet, porter un signe distinctif permettant d'identifier l'utilisateur.

2. LES MODALITÉS FINANCIÈRES

2.1 Simulation fiscale

Vous choisissez la valeur faciale des titres Ticket Restaurant® que vous souhaitez octroyer sachant que :

- L'exonération de charges sociales pour l'employeur est 100% déductible ;
- La participation minimum du salarié est de 2,80€ par titre Ticket Restaurant®. L'employeur décide si le collaborateur intervient pour 2,80€ sur la valeur du titre (retenue automatique sur le salaire) ou s'il n'intervient pas et, dans ce cas, les 2,80€ sont ajoutés à la base imposable pour le calcul des impôts.

Par exemple dans le cas d'une valeur faciale de 8,40€, deux cas de figure se présentent :

	Valeur faciale du Ticket Restaurant®	Participation effective du travailleur	Participation effective de l'employeur, déductible pour la société	Exonération de charges pour l'employeur	Exonération fiscale pour le travailleur	Imposable pour le travailleur
Option 1*	8,40€	2,80€	5,60€	5,60€	5,60€	0,00€
Option 2	8,40€	0,00€	8,40€	8,40€	5,60€	2,80€

Note* : cette option est la plus communément utilisée au Grand-Duché de Luxembourg

Pour le travailleur, la formule du Ticket Restaurant® peut représenter un pouvoir d'achat supplémentaire jusqu'à 1.232€ par an, net d'impôts. Pour l'entreprise, la formule de Ticket Restaurant® peut représenter une économie jusqu'à 36% par rapport à une augmentation de salaire classique.

Simulation fiscale :

Vos hypothèses		
Valeur faciale du titre	8,40€	par Ticket Restaurant®
Participation directe du salarié par titre (de 0 à 2,80€)	2,80€	par Ticket Restaurant®
Participation directe de l'entreprise	5,60€	par Ticket Restaurant®
Nombre de titres octroyés par salarié et par mois	18	Ticket Restaurant® (forfait)
Taux de charges patronales	12,80%	
Taux de charges sociales salariales	12,45%	
Taux marginal de l'impôt des personnes physiques	20%	
Taux d'imposition de votre société	30%	

Simulation fiscale type :

Vos résultats			
Montant net après impôts reçu par salarié par mois		100,80€	
	Formule Ticket Restaurant®	Formule augmentation de salaire	
Pouvoir d'achat réel supplémentaire ciblé	100,80€	100,80€	
Salaire imposable	0,00€	126,00€	Montant correspondant à la base sur laquelle on prélève l'IPP pour obtenir l'augmentation nette ciblée.
Salaire brut	0,00€	143,92€	Montant correspondant au salaire brut sur lequel on prélève 12,45% de charges salariales pour obtenir le montant du salaire imposable.
Montant final déboursé (charges patronales comprises)	100,80€	165,04€	Montant correspondant au coût réel pour l'employeur. Salaire brut ajouté des charges patronales.
Votre coût net final total (après déduction de l'impôt des sociétés)	72,89€	115,53€	
Economie réalisée avec le Ticket Restaurant®, par salarié et par mois (après impôts)	72,89€		
Votre coût patronal net final (après impôts) d'une augmentation de salaire nette de	100,8€		
S'élève à	115,53€		
Votre économie en octroyant Ticket Restaurant®	36%		



2.2 Frais de prestations

Ces frais couvrent les coûts de fabrication, d'administration et de livraison des Ticket Restaurant®. Ils sont calculés en fonction de la valeur faciale des titres et du nombre de Ticket Restaurant® commandés par an.

Nous restons à votre disposition et pouvons vous offrir une estimation du montant des frais de prestations. Contactez-nous au +352 25 29 90.

3. UNE GESTION SIMPLE ET RAPIDE

3.1 La mise en place

Au moment de la mise en place, vous définissez le nombre de points de livraison des titres Ticket Restaurant®. Vous pouvez également choisir d'organiser chaque colis en sous-colis pour faciliter la distribution, par exemple un sous-colis par département ou par étage.

Pour la mise en place, deux options sont possibles :

- Les titres **non personnalisés**. Dans ce cas, vous enregistrez rapidement et facilement votre commande via notre outil de commande en ligne « Cortex » (indication par valeur faciale du nombre de tickets par enveloppe et du nombre d'enveloppes). Cette option est aujourd'hui la plus répandue au Luxembourg.
- Les titres **nominatifs et personnalisés**. Nous vous aidons à élaborer un premier fichier de commande au format Excel prédéfini par Edenred (chaque ligne correspond à un bénéficiaire).

Dans les deux cas, vous devez remplir un contrat de services afin de renseigner les informations concernant votre entreprise.

3.2 Les commandes

Vous choisissez le mode de commande :

- Vous vous connectez sur votre **Espace Client via Internet** et enregistrez vous-même la commande en termes de valeur faciale, quantité de tickets et quantité d'enveloppes. Dans ce cas les titres ne sont pas personnalisés.
- Vous envoyez par e-mail à **order-LU@edenred.com** le fichier Excel de première commande mis à jour. Pour l'arrivée et le départ de collaborateurs, il vous suffit d'ajouter ou de supprimer une ligne dans le fichier.



Edenred vous envoie un e-mail pour accuser la réception et valider la prise en compte de la commande. Les équipes du Service Clients contrôlent et valident la commande pour mise en production. Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00, les équipes du Service Clients sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre commande au +352 26 10 27 75.

3.3 La livraison

Au moment de la commande, vous choisissez la date de livraison souhaitée. Edenred effectue les livraisons tous les jours de la semaine et s'engage à livrer ses clients dans un délai de 3 jours ouvrables à partir du jour de la commande.

3.4 Le suivi de votre commande

Cortex, votre Espace Client, est un outil qui fait la passerelle entre votre société et la nôtre. Il vous permet de passer vos commandes en ligne et vous offre également la possibilité de consulter l'historique de vos commandes (faites en ligne ou non), de les suivre de leur création à leur livraison, ou encore de consulter et mettre à jour vos données client ainsi que certaines données de votre contrat.

Une fois connecté à votre compte, vous pouvez suivre le statut de votre commande :

- Enregistrée (la commande à ce stade est encore modifiable)
- Envoyée en production
- Produite
- Facturée
- Clôturée, prête pour expédition

Le Service Clients d'Edenred reste à votre disposition pour vous aider.



3.5 La facturation et le paiement

Edenred émet une facture à la date de livraison de la commande. La facture peut être insérée dans le colis de commande ou être envoyée séparément, par courrier ou par e-mail.

Vous payez le montant de la commande et des frais de prestations à la livraison, soit par virement bancaire, soit par domiciliation bancaire, votre compte sera alors prélevé automatiquement du montant de la facture.

Marie-Pascale Trévalinet

Area Manager Luxembourg


 +352 26 00 52 15

 +352 25 16 58

 marie-pascale.trevalinet@edenred.com

Fiorenzo Tristaino

Attaché commercial

 +352 26 00 52 14

 +352 25 16 58

 fiorenzo.tristaino@edenred.com



Edenred Luxembourg

46a Av John F. Kenedy

1855 Luxembourg

www.edenred.lu - www.beneficioclub.lu

 +352 25 29 90 -  +352 25 16 58

TVA LU 154 77706 - IBAN LU75 0030 5768 9166 0000 - BIC BGLULL